

## Le Gers département bio c'est certain écologique c'est moins sûr

Depuis 10 ans la revue La Vie publie chaque année le palmarès de l'écologie dans lequel les départements sont classés en fonction de huit critères représentatif d'une certaine qualité de vie. Qualité de l'air, qualité de l'eau, gestion des déchets etc..Mais au final selon la rédaction du magazine il faut interpréter ces chiffres davantage comme le reflet de la dynamique enclenchée par les acteurs locaux sur les enjeux écologiques. .

Sans surprise le Gers remporte la palme pour sa production Bio, première place partagée par nos voisins de Haute Garonne. Sont pris en compte pour ce classement le nombre de producteurs installés en agriculture biologique, la variation du nombre de producteurs depuis l'année dernière, les surfaces cultivées en bio ou en conversion vers le bio et la part du bio dans la surface agricole utile du département ( Source : Agence Bio ) .

Les résultats des autres étapes sont moins brillants puisque au classement général le Gers ne termine qu'à la 35eme place. Ce pourrait être pire, mais peut mieux faire serait-on tenté de dire.

12 eme pour la qualité de l'air, surement plus pur à l'ouest qu'à l'est, nous n'en voudrions pas pour autant à nos voisins de Haute Garonne plus pollueurs classés 72 eme.

41eme pour la qualité de l'eau : les critères pris en compte la présence ou non de nitrates dans l'eau de consommation, sur la qualité des eaux de baignade et sur celle du milieu naturel : concentration moyenne en pesticides des eaux souterraines, teneur moyenne des cours d'eau en phosphates, moyenne des notes de l'indice poissons rivière, calculé par l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques).

49eme pour la transition énergétique Outre le bouquet d'énergies renouvelables de chaque département (solaire photovoltaïque, éolien, petite hydraulique, biogaz, biomasse), sont pris en compte les rejets de gaz à effet de serre issus de l'industrie, de l'agriculture et du logement. Le nombre de PCET (Plan climat-énergie territorial) et le nombre de lauréats de l'appel à projet « Territoires à énergie positive ». Sources : ministères de l'Écologie et du Logement, Ademe

55eme concernant l'agenda 21. Il est pris en compte le nombre de collectivités territoriales ayant adopté un Agenda 21, la variation de ce nombre depuis l'année dernière, ainsi que le pourcentage de la population qui était concernée par un Agenda 21 local en 2013. Source : Comité 21.

68 eme pour la consommation durable Ce classement a été établi à partir du nombre d'Amap (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) et de producteurs pratiquant la vente directe et du nombre de commerces engagés dans une démarche bio et/ou équitable, rapportés au nombre d'habitants du département.

83eme pour la protection de la biodiversité concernant à la fois l'état du milieu - pourcentage d'espaces protégés dans la superficie du département, pourcentage de sols artificialisés depuis 2006, évolution de l'indice d'abondance des oiseaux communs depuis 2001, abondance moyenne de papillons par jardin - et le taux de participation aux observatoires naturalistes et grand public mis en place par le Muséum national d'histoire naturelle.

Il ne s'agit pas là d'un classement des « bons » et des « mauvais » conseils départementaux. En effet, si certains des huit critères dépendent exclusivement des collectivités locales, d'autres sont davantage le résultat de politiques qui mélangent à la fois le niveau départemental mais aussi régional, voire national, sans oublier les comportements purement citoyens (la consommation durable) souligne la magazine dans sa présentation de cette étude.